



Mairie d'Estrées
 TEL : 03 27 89 61 21
 mairie@estrees.fr
 www.estrees.fr



Infos Spéciales : Centre de loisirs - Eté 2020

Cette année, l'accueil de loisirs d'été se déroulera du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet.

Ce centre aéré s'organise dans les conditions particulières liées au COVID19 avec un protocole sanitaire très strict rédigé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse édité le 5 juin 2020 et mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

A ce jour, ce protocole ne nous permet pas d'accueillir plus de 46 enfants. Une priorité est donnée aux enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise et aux enfants dont les parents travaillent en présentiel. La directrice du centre, Julie, s'organise avec son équipe pour offrir aux enfants des animations et activités dans le respect du protocole sanitaire.

Dans l'état actuelle des choses, nous devons mettre en place des aménagements spécifiques :

- Accueil au sein de l'école pour séparer les groupes
- Limitation du nombre d'enfants pour faire des groupes de moins de 12 (encadrement compris)
- Application des gestes barrières
- Mise en place d'une cantine sous forme de plateaux repas froids livrés chaque jour
- Pas d'organisation de sorties extérieures ; des animations avec des intervenants sont prévues.

Ces aménagements peuvent évoluer en fonction de la situation et des informations émises par le gouvernement

Les horaires ne changent pas :

* De 9h à 17h pour les enfants inscrits à la cantine.

* De 9h à 12h et de 14h à 17h pour les enfants non-inscrits à la cantine

Garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h (inscription obligatoire)

Les tarifs ne changent pas :

	Quotient familial	Coût par semaine/enfant AVEC REPAS	Coût par semaine/enfant SANS REPAS
Exemple pour 1 semaine de 5 jours	De 0 à 369 €	24.25 €	8.75 €
	De 370 à 499 €	31.25 €	15.75 €
Le tarif pour les semaines avec des jours fériés sera modulé.	De 500 à 700 €	36.50 €	21.00 €
	>700	38.25 €	22.75 €

Le nombre de place étant limité, une pré-inscription est nécessaire.

Merci de nous indiquer si votre (vos) enfant(s) participera (participeront) à l'accueil de loisirs de cet été par mail à l'adresse suivante : jeunesse@estrees.fr avant le 17 juin

Nous vous ferons un retour pour le 22 juin afin de vous permettre ensuite de remplir le document d'inscription. Le protocole sanitaire mis en place vous sera également communiqué avec le dossier d'inscription.

Votre mail de pré-inscription doit contenir les éléments suivants :

- Nom(s), prénom(s) et date(s) de naissance de votre (vos) enfant(s)
- Semaine(s) où vous comptez inscrire votre(vos) enfant(s) :
 - SEMAINE 1 (du 06/07 au 10/07)
 - SEMAINE 2 (du 13/07 au 17/07)
 - SEMAINE 3 (du 20/07 au 24/07)
 - SEMAINE 4 (du 27/07 au 31/07)
- Situation de la famille :
 - Famille indispensable à la gestion de crise sanitaire
 - Famille dont les parents ont repris le travail présentiel
 - Famille dont 1 des 2 parents est en travail présentiel et l'autre en télétravail
 - Autre

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations via la boîte mail ci-dessus.